



**MUNICIPALITÉ DE SAINT-IGNACE  
DE-STANBRIDGE**

**AVIS PUBLIC  
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE,**  
**Directrice générale secrétaire-trésorière,** de la susdite municipalité, qu'il y  
aura séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Ignace-de-  
Stanbridge le 10 août 2020 à 19h30 au centre communautaire, 857 chemin  
St-Ignace, à Saint-Ignace-de-Stanbridge.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de  
dérogation mineure suivante :

NATURE ET EFFET : autoriser un bâtiment accessoire résidentiel d'une  
superficie de 34.8 mètres carrés. Le règlement de zonage 2008.03303, article  
76, autorise une superficie de 20 mètres carrés.

NATURE ET EFFET : autoriser un bâtiment accessoire résidentiel d'une  
hauteur de 4.27 mètres. Le règlement de zonage 2008.03303, article 76,  
autorise une hauteur de 3 mètres.

IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ : 211, Rang de l'Église Sud,  
Saint-Ignace-de-Stanbridge. Lot 5 558 719.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette  
demande.

**DONNÉ À SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE, CE 17<sup>e</sup> JOUR DU MOIS  
DE JUILLET DEUX MILLE VINGT.**

La directrice générale - secrétaire-trésorière,

Marie-Josée Lamothe

---

---